



Kantonale und Städtische Polizeikorps
Corps de police cantonaux et municipaux
Corpi di polizia cantonali e comunali



Schweizerische Kriminalprävention
Prévention Suisse de la Criminalité
Prevenzione Svizzera della Criminalità

COMMUNIQUÉ DE PRESSE : Prévention des fraudes à l'avance de frais de livraison

Les polices suisses et la Prévention suisse de la Criminalité (PSC) s'associent pour la prévention des fraudes et des délits *cyber*.

Le 5 avril 2022, la dixième partie de la campagne nationale de prévention des cyberescroqueries « *Et vous ? Vous auriez dit oui ?* » sera dédiée aux fraudes à l'avance de frais de livraison. Les polices suisses et la PSC se coordonnent ainsi pour inciter à la prudence les acheteurs comme les vendeurs sur les sites de petites annonces face à ces escroqueries de plus en plus répandues.

Ce spot constitue le dixième volet d'une collaboration commencée en 2019 entre les polices cantonales, régionales et municipales helvétiques et la PSC. Il s'agit également de la première vidéo de la campagne 2022, qui, comme ses prédécesseurs, se composera d'un total de trois spots d'une minute, chacun dédié à un phénomène cybercriminel d'actualité. À titre d'exemple, la campagne de 2021 avait traité les problématiques du partage de *nudes*, des arnaques aux faux logements et des fraudes aux plateformes d'investissement.

« *Et vous ? Vous auriez dit oui ?* »

Cette première partie de campagne 2022 se consacre donc à un type bien précis d'arnaque, à savoir les fraudes à l'avance de frais de livraison. Dans ce type de cas, les escrocs proposent d'acheter un bien mis en vente par la victime sur un site de petites annonces ou sur les réseaux sociaux. Dès que l'affaire est « conclue », les escrocs disent vouloir passer par un transporteur tiers pour acheminer la marchandise à destination. Ils vont dès lors également endosser le rôle de cette entreprise et prendre contact avec la future victime. Ils prétextent divers frais et contretemps en demandant à la victime de payer pour débloquer la livraison de la marchandise. Ainsi, les montants versés peuvent parfois dépasser des dizaines de milliers de francs. La victime se retrouvant dans la situation paradoxale où elle paie pour vendre son bien. Il est important de préciser que tous les échanges ont lieu en ligne ou par téléphone. La victime ne voit jamais physiquement l'acheteur ou le transporteur.

L'histoire de Christian, 35 ans, transpose dans le monde réel un cas typique de fraude à l'avance de frais de livraison. En effet, Christian souhaite vendre son piano. Un matin, un acheteur se présente devant sa porte et lui dit être intéressé. Très vite, l'acheteur propose de passer par une entreprise de transport et rassure Christian en lui affirmant que ce sera très sûr. Soulagé de ne pas avoir à livrer son piano lui-même, Christian accepte. Le transporteur se présente à plusieurs reprises chez lui, mais ne récupère jamais l'instrument. Sous différents prétextes, il demande à Christian des frais pour qu'il puisse, enfin, voir son piano partir. Au bout de la troisième demande, Christian commence à s'interroger et hésite à payer le transporteur. Bien décidé à se débarrasser de son piano, Christian accepte malgré tout...

En réalité, l'acheteur et livreur étaient la même personne, soit un escroc. Christian a été victime d'une arnaque à l'avance de frais de livraison et a fini par payer une somme considérable pour vendre son piano sur Internet. Son piano restera chez lui.

- Ne vous fiez jamais à une personne que vous ne connaissez que par internet.
- Ne payez jamais d'avance quand vous vendez un objet.
- Lorsque vous recevez des e-mails, restez attentifs à l'adresse de l'expéditeur et ne cliquez sur aucun lien douteux. Vous risquez d'être victime de phishing.
- Ne transmettez jamais d'informations bancaires ou de cartes de crédits, de mots de passe et de documents personnels.
- Si vous êtes victime, bloquez vos cartes de crédits et déposez une plainte pénale auprès de votre police.

D'une manière générale, un acheteur trop enthousiaste ou trop arrangeant doit toujours éveiller vos soupçons. Préférez une rencontre physique avec celui-ci. Si le bien vendu doit être livré, supervisez-en vous-même la livraison et faites appel à un transporteur de confiance.

Polices du concordat Romandie, Berne et Tessin : Of. Sp. Olivia Cutruzzola, rempl. chef Conférence Information et Prévention, 079 808 50 13.